

Délibération n°2026-04-060

Date de convocation : 15 avril 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 42	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

Désignation des représentants de la CCPL au Syndicat Mixte des Eaux de Pont an Ilis

L'an deux mille vingt-six, le 21 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme SAINT-BLANCARD Céline, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, Mme LEGAL Juliette, M. PINSON CHAGNIOT Estéban, conseillers communautaires
M. OGER Thibaut, suppléant de M. MOAL Pierre-Yves, conseiller communautaire

Ont donné procuration

Mme TORRES Sonia à M. BILLON Henri
M. GAUNEZ Romain à Mme GUILLERM Elisabeth
M. ROPERT Benjamin à Mme AUFFRET Eliane

Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme PERON Morgane

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Syndicat Mixte des Eaux de Pont an Ilis exerce la compétence eau potable (distribution) sur 8 communes, dont 6 rattachées au périmètre administratif de la CCPL : Bodilis, Plougar, Plougourvest, Plounéventer, Saint-Servais et Saint-Derrien.

Compte tenu du transfert de la compétence eau potable des communes vers la CCPL au 1^{er} janvier 2024 d'une part, et du maintien du Syndicat Mixte des Eaux de Pont an Ilis pour le volet distribution de la compétence eau potable jusqu'au 31 décembre 2028 d'autre part, la CCPL vient en représentation substitution des communes précitées pour siéger au comité syndical de Pont an Ilis.

La présente délibération vise à désigner par la CCPL les 18 représentants qui siègeront dans les instances du Syndicat de Pont an Ilis.

Le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil communautaire,

Ayant entendu son rapporteur, M. Henri Billon, Président,

Après en avoir délibéré,

- **Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.**

- **Procède, par 44 voix pour et 1 voix contre (Dominique Pot), à la désignation des 18 représentants au sein du Syndicat Mixte des Eaux de Pont an Ilis :**
 - **M. GUEGUEN Guy**
 - **M. BERNARD Loïc**
 - **M. ABHERVÉ-GUÉGUEN Grégory**
 - **M. LE BORGNE Laurent**
 - **Mme MINGAM Gwénaëlle**
 - **Mme GRALL Marie-Catherine**
 - **M. JÉZÉQUEL Jean**
 - **M. GILET Yves-Marie**
 - **M. JÉZÉGOU Romain**
 - **M. ABALAIN Jean-Luc**
 - **M. PAUGAM Claude**
 - **M. RIOU Romain**
 - **M. POT Dominique**
 - **M. QUIVIGER Philippe**
 - **M. LOAËC Éric**
 - **Mme GRALL Marie-Laure**
 - **M. LE BORGNE David**
 - **Mme ABGRALL Christel**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 22 avril 2026.

La Secrétaire de séance,
Morgane PERON.



Le Président,
Henri BILLON.

